

**DECISION DU PRESIDENT PRISE  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**N°2023/18**

**Objet : « Accompagnement des acteurs à la sobriété énergétique »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

**DECIDE**

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Accompagnement des acteurs du territoire à la sobriété énergétique** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Accompagnement de projets de rénovation énergétique de bâtiments et projets ENR	12 000.00	Région AURA CD 73	9 320.00 2 680.00
TOTAL	12 000.00	Total	12 000.00

Article 2

Le Conseil départemental de la Savoie et la Région Auvergne Rhône-Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

**- 7 AVR. 2023**

Pour copie conforme

Le Président  
**Dominique ESCARON**

